

DÉLIBÉRATION

Membres en exercice : 14
Présents : 11
Pouvoirs : 00

BUREAU DELIBERATIF SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2019 A 8H30

Délibération BT2019/11/18 - 01 – Demande de financement auprès de la Métropole du Grand Paris dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) pour le financement du projet « Renforcement de la flotte de véhicules électriques »

Rapporteur : Xavier LEMOINE, 10^{ème} Vice-président

DATE DE CONVOCATION : 12 novembre 2019

PRÉSIDENCE de Claude CAPILLON, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est

LIEU DE RÉUNION : Salle du 8^{ème} étage - Hôtel de Ville de Rosny-sous-Bois - 20, rue Claude Pernès - 93110 Rosny-sous-Bois.

PRÉSENTS : Mmes et MM. BAILLY Dominique, CAPILLON Claude, COPPI Katia, CRANOLY Rolin, DEMUYNCK Christian, LEMOINE Xavier, MAGE Pierre-Etienne, MAHEAS Jacques, MARTIN Pierre-Yves, SCHLEGEL Eric, TORO Ludovic.

ABSENTS/POUVOIRS : Mmes et MM. GENESTIER Jean-Michel, KLEIN Olivier, MARSIGNY Brigitte.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre-Yves MARTIN.

LE BUREAU,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10,

VU la délibération du Conseil de territoire CT2019/05/28-02 en date du 28 mai 2019, portant délégation d'attributions du Conseil de territoire au Bureau pour demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions,

VU le règlement du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) publié par la Métropole du Grand Paris,

CONSIDÉRANT le projet porté par l'Etablissement public territorial d'acquisition de cinq nouveaux véhicules électriques dans le cadre du renouvellement et du renforcement de sa flotte automobile,

Accusé de réception en préfecture
093-200058790-20191120-BT2019-11-18-01-
DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

CONSIDERANT que le projet « Renforcement de la flotte de véhicules électriques » porté par l'Etablissement public territorial est éligible au Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) de la Métropole du Grand Paris,

CONSIDÉRANT le plan de financement prévisionnel du projet tel que :

- Le coût total prévisionnel du projet s'élève à 109 495,40 € HT,
- La subvention sollicitée auprès de la Métropole du Grand Paris s'élève à 32 848,62 €, soit 30% du coût total éligible (hors taxes),
- L'autofinancement s'élève à 76 646,78 €, soit 70% du coût total éligible (hors taxes).

Après en avoir délibéré,

- **A l'unanimité**

ADOpte le plan de financement du projet « Renforcement de la flotte de véhicules électriques » tel que susmentionné.

AUTORISE le Président à solliciter auprès de la Métropole du Grand Paris une subvention de 32 848,62€ au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), pour le financement du projet « Renforcement de la flotte de véhicules électriques », et à signer la convention de financement correspondante.

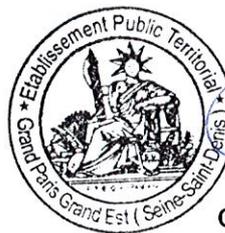
AUTORISE le Président à remplir toutes les formalités y afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 18/11/2019.

Affiché - Notifié le

20 NOV. 2019

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig à Montreuil (93558). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérécourse accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



Le Président,

Claude CAPILLON

Accusé de réception en préfecture
093-200058790-20191120-BT2019-11-18-01-
DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019